

Département de l'Eure
Commune de Mesnils-sur-Iton



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2024_08_02

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation de l'aménagement d'un bâtiment existant en habitation à Damville, 27 240 Mesnils-sur-Iton.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Un permis de construire a été accordé le 16 mars 2023 sur la parcelle 198 AC 175 pour l'aménagement d'un bâtiment existant en habitation. Ce bâtiment ne possède pas de numérotation.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3 : L'habitation sur le terrain sis rue du trou au chat, Damville, 27 240 Mesnils-sur-Iton, cadastré 198 AC 175 est numérotée 24 à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 23 août 2024.

Le maire,
Colette BONNARD.

